

Bilan de compétences (Bellac - Nantiat)

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AUXILIUM

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien
Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Le bénéficiaire atteste du caractère volontaire de sa démarche. Il s'engage à fournir toute information utile à une mise en oeuvre efficace du bilan de compétences. Le bilan de compétences donne lieu à la rédaction d'un document de synthèse en vue de définir ou de confirmer un projet professionnel, le cas échéant, un projet de formation. Le prestataire est tenu d'informer le bénéficiaire des moyens matériels et humains dont il dispose pour la réalisation du bilan de compétences. Il s'engage à lui proposer une prestation conforme aux dispositions des articles « de R.6313-4 à R.6313-8 ».

Prérequis pédagogiques :

Niveau d'entrée : sans niveau spécifique
Modalités d'admission : Entretien d'accueil préalable au démarrage du bilan (gratuit et sans engagement)

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre d'analyser les compétences professionnelles et personnelles, ainsi que les aptitudes et les motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. Les objectifs opérationnels du bilan sont définis comme suit : • faire le point sur le parcours de formation et professionnel • définir les caractéristiques personnelles • identifier les aptitudes professionnelles • révéler les valeurs et motivations • étudier un projet d'évolution de carrière • préparer une reconversion • définir un projet de formation • étudier un projet de VAE • rechercher un emploi • étudier un projet professionnel suite à un problème de santé ou à un épuisement professionnel • étudier un projet de création d'entreprise

Contenu et modalités d'organisation

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase varie selon les actions conduites pour répondre au besoin du bénéficiaire L'Entretien préalable à la réalisation du bilan (gratuit et sans engagement) • Initier un contact avec la consultante qui sera l'interlocutrice durant le bilan • Clarifier les attentes du bénéficiaire • Informer sur le déroulement total du bilan (informations pratiques et légales) • Etablir un devis de prestation a) Une phase préliminaire qui a pour objet : ? de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ? de définir et d'analyser la nature de ses besoins ? de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en oeuvre. La phase préliminaire permet d'analyser la demande et de fixer les objectifs personnalisés du bilan : il s'agit de concevoir un projet de bilan en adéquation avec la situation, les attentes et les motivations du candidat. Un support d'individualisation du bilan fixant les objectifs personnalisés du bilan est établi conjointement avec le bénéficiaire. Il a valeur de référence sur toute la durée du bilan. b) Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire : ? d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ; ? d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ? de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle. c) Une phase de conclusion qui permet au bénéficiaire : ? de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ? de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et le cas échéant, d'un projet de formation ? de prévoir les principales étapes de la mise en oeuvre de ce projet. La phase de conclusion du bilan de compétences, se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse. Le document de synthèse est élaboré pendant la phase de conclusion du bilan de compétences. Il comporte les indications suivantes : 5 ? circonstances du bilan ? compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives

...
Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

Validation(s) Visée(s)

Bilan de compétences - Sans niveau spécifique

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Un entretien de suivi à 6 mois est programmé à l'issue du bilan

Calendrier des sessions

| Numéro Carif | Dates de formation | Ville | Organisme de formation | Type d'entrée | CPF | Modalités |
|-----------------|--------------------------------|--------------|------------------------|------------------|----------------------|-----------|
| 00551469 | du 23/12/2024 au 31/12/2029 | Le Buis (87) | AUXILIUM | | MON COMPTE FORMATION | FPC |
| 00551470 | du 23/12/2024 au 31/12/2029 | Le Buis (87) | AUXILIUM | | MON COMPTE FORMATION | FPC |